AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2018-14 et 2018-15

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants :

- *Règlement autorisant un emprunt de 4 723 000 $ afin de financer les travaux de réfection routière (2018-14) ;*
- *Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 $ afin de financer les travaux de protection des immeubles (2018-15) ;*

adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 3 décembre 2018, ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 12 et le 26 février 2019.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et qu'ils sont disponibles pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 8 mars 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx